

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/3643
6 septembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DATE DE L'ELECTION DESTINEE A POURVOIR UN SIEGE A LA
COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa
733ème séance tenue le 6 septembre 1956

Le Conseil de sécurité,

Apprenant avec regret le décès du juge Hsu Mo, survenu le 28 juin 1956,

Constatant que, de ce fait, il y a un siège à pourvoir à la Cour pour la période non encore accomplie du mandat du défunt, et qu'il convient de pourvoir ce siège, conformément au Statut de la Cour internationale de Justice,

Notant que, conformément aux dispositions de l'article 14 du Statut, la date de l'élection destinée à pourvoir ce siège doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide qu'il sera procédé à une élection en vue de pourvoir le siège vacant, durant la onzième session de l'Assemblée générale.
